Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

Les œuvres d'Ernest Pignon-Ernest restent deux mois de plus à L'Inguimbertine



L'exposition 'Ombres de Naples' ayant rencontré un énorme succès depuis sa mise en place le 23 mai dernier à L'Inguimbertine à Carpentras, la bibliothèque-musée a décidé de garder les œuvres d'Ernest Pignon-Ernest exposées jusqu'à la fin de l'année.

Depuis sa mise en place le 23 mai dernier, l'exposition 'Ombres de Naples', qui compte plus de 200 œuvres de l'artiste Ernest Pignon-Ernest, a accueilli plus de 19 000 visiteurs. Face à ce succès, pour prolonger le plaisir et permettre à ceux qui ne l'ont pas encore découverte de le faire, L'Inguimbertine prolonge l'exposition, qui devait s'achever le dimanche 1er novembre prochain, jusqu'au jeudi 31 décembre.

L'exposition présente des dessins, des photographies et des sérigraphies issus des interventions d'Ernest Pignon-Ernest à Naples entre 1988 et 2015. Certaines des œuvres présentées sont même inédites.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

« L'exposition présentée à Carpentras retrace le processus de ses installations qui ont fait ressurgir, de manière éphémère, ces ombres qui hantent l'antique cité, marquée certes par les menaces naturelles, sanitaires et sociales, mais aussi par un élan vital que poètes et peintres ont exprimé à merveille, particulièrement au XVII^{e} siècle », explique la bibliothèque-musée.

Il est possible de découvrir 'Ombres de Naples' de manière autonome mais aussi au travers de visites guidées proposées tous les samedis à 11h jusqu'au samedi 31 octobre et tous les samedis à 14h30 à partir du dimanche 1er novembre.

Ouvert tous les jours sauf le lundi de 10h à 18h jusqu'au 31 octobre, et tous les jours sauf le lundi de 14h à 18h à partir du 1er novembre.
Jusqu'au 31 décembre. L'Inguimbertine. 180 place Aristide Briand. Carpentras.

Ce que les visiteurs emportent de l'expo Pignon-Ernest à l'Inguimbertine

Titres-restaurant : le gouvernement prolonge le plafond journalier de 38€

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026



Alors que la dernière étude Viavoice pour Worklife* montrait qu'une majorité des restaurateurs (60%) souhaitait une prolongation du plafond journalier des titres-restaurant de 38€, Bercy vient d'annoncer aujourd'hui la prolongation de cette mesure jusqu'au 30 juin 2022. Une mesure bienvenue, mais qui devra être complétée par une régulation des commissions des titres restaurant si le gouvernement souhaite vraiment soutenir le secteur, selon le nouvel entrant Worklife.

Le paradoxe d'une mesure censée soutenir la profession

Le 10 juin 2020, le gouvernement rehaussait le plafond d'utilisation journalier des titres-restaurants de 19€ à 38€ pour soutenir les restaurateurs. Un peu moins de deux ans plus tard, les retours de la profession sont mitigés : 53% des restaurateurs disent qu'il s'agit d'une bonne mesure, 22% d'une mesure insuffisante et 25% d'une mauvaise mesure. Surtout, ils sont près de 40% à ne pas avoir voulu sa pérennisation. L'enquête Viavoice pour Worklife sur un échantillon de 1053 restaurateurs donne des éléments de réponse à cet accueil mitigé.

En réalité, ce n'est pas la mesure du gouvernement qui est remise en cause, mais bien le système actuel de commissionnement pratiqué par les principaux émetteurs de titres-restaurant : la quasi-totalité des professionnels interrogés (97%) les considère trop élevées. Ainsi, 78% des restaurateurs qui jugent la mesure inadaptée expliquent cela par le manque de rentabilité lié à ce mode de paiement et 70% considèrent que le dispositif bénéficie aux émetteurs de titres-restaurant.

Les restaurateurs sévères sur les émetteurs de titres-restaurant

Alors que plus de 4,5 millions de Français utilisent des titres-restaurants chaque jour, la plupart d'entre eux ignorent le fait que cet avantage n'est pas sans conséquence négative pour les restaurateurs. En effet, les commissions prélevées à chaque transaction par les principaux émetteurs, jusqu'à 10 fois supérieures à celles d'une carte bancaire, sont jugées "abusives". Malgré cela, 86% des restaurateurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 31 octobre 2026

affiliés à la Commission Nationale des Titres-Restaurant (CNTR) acceptent l'ensemble des titres-restaurant présents sur le marché. L'affiliation aux titres-restaurant est perçue comme une nécessité contrainte pour fidéliser la clientèle (48% des répondants).

Les critiques des restaurateurs envers les émetteurs de titres se déploient sur trois niveaux :

● Les commissions prélevées par les émetteurs sont perçues comme trop élevées pour la quasi-totalité d'entre eux.
● Un manque de transparence de la part des émetteurs pour 61 % des restaurateurs interrogés.
● Les paiements aux moyens de titres-restaurant ne sont pas rentables pour plus des trois-quarts des interrogés."Désolé, on ne les prend plus"

Face aux taux élevés des commissions, de plus en plus de restaurateurs refusent d'accepter les titres-restaurant. C'est la principale raison pour laquelle certains établissements, pourtant affiliés à la CNTR, n'acceptent pas ce moyen de paiement (plus des trois-quarts des répondants qui n'acceptent pas les titres-restaurants citent cette raison). Et ce chiffre risque encore d'augmenter : "Nous ne les acceptons plus car les commissions sont beaucoup trop élevées, c'est du vol", "Les commissions sont folles ! J'ai l'impression de me faire voler !", "Commissions abusives pour notre structure".
L'étude révèle par conséquent que les émetteurs sont d'abord choisis sur la base de critères matériels (montant des commissions prélevées – 67%, délais de remboursement – 47%). Ainsi, l'accueil à un nouveau modèle de titres-restaurant sans commissions est très favorable : 77 % des restaurateurs interrogés sont d'accord de n'accepter que des titres-restaurant sans commission.

**Le premier et seul à ce jour émetteur de titres-restaurant sans commissions pour le restaurateur, seuls les frais bancaires classiques comme pour toute carte bancaire d'entreprise sont à la charge des professionnels.*